

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 24

Artikel: Notes d'un curieux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mieux tirer parti de la belle nature qui nous entoure. Quoi de plus beau que notre lac Léman, chanté par les poètes ? de plus imposant que son cadre majestueux de montagnes, et quel panorama est plus riant, plus étendu, plus pâche de teintes que celui qui s'offre chaque jour à nos yeux ?

Pour jouir complètement de cette grande scène, il est un point unique, un belvédère naturel splendide que nous n'appréciions pas assez, et qui n'est pas suffisamment connu des étrangers qui nous visitent :

C'est le *Signal de Lausanne*.

Ce site autour duquel le regard se promène à 8, 10 et 20 lieues à la ronde, au couchant, au midi et à l'orient, peut, si nous le voulons, devenir pour notre ville un attrait des plus goûts. Il peut devenir un nouveau centre de vie et de mouvement, un élément assuré de prospérité, dès qu'il sera relié à Lausanne par un chemin de fer qui, au point de vue pittoresque, ne le cédera en rien à tant d'autres, aujourd'hui si courus et si vantés.

Il faut que notre bonne ville de Lausanne se secoue, qu'elle donne un grand coup d'épaule et qu'il en sorte le *Lausanne-Signal*, dont nous vous parlerons dans un prochain article.

L. M.

Notes d'un curieux.

Saint Médard et sa réputation usurpée. — Les deux patrons de la pluie en 1582. — Rivalité entre saint Médard et saint Gervais. — La pluie au siège de Namur en 1692. — Un pari en 1720.

Quitte à nous attirer les malédictions de tous les partisans de saint Médard, nous allons dévoiler comment, depuis trois siècles, ce saint jouit d'une réputation qui ne lui appartient pas.

Nous n'insisterons pas sur la cause qui a provoqué le préjugé de saint Médard. On sait que tous les ans au solstice d'été, il se produit une perturbation atmosphérique qui amène, tantôt une série de beaux jours, tantôt une série de jours de pluie. Comme avant 1582, le 19 juin, veille du solstice, était consacré à saint Médard, ce saint passa à cette époque d'ignorance et de superstition pour distribuer à son gré, aux mortels, la pluie ou le beau temps pendant quarante jours. En observant que, dans notre région, juin est en général pluvieux, il est tout naturel que saint Médard fut regardé comme le patron de la pluie.

Lorsqu'en 1582 Grégoire XIII réforma le calendrier, il y eut un remue-ménage complet parmi les saints. Un grand nombre furent déplacés... Quelques-uns même se trouvèrent sans place. Quant à saint Médard, il fut classé au 8 juin. Ce changement eût dû lui faire perdre son prestige, mais sa popularité était telle, qu'il continua à être regardé comme le dispensateur du beau et du mauvais temps, et sa soi-disant influence s'est perpétuée jusqu'à nos jours. A toutes les époques il en a été de même. Que de personnages, aujourd'hui, comme saint Médard, jouissent d'une réputation dont ils seraient bien embarrassés d'expliquer l'origine !...

Cependant, dès 1582, saint Médard eut un concurrent. Dans le nouveau calendrier, le 19 juin avait

été donné à saint Gervais, personnage modeste, s'intéressant fort peu au soleil ou à la pluie. Malgré lui, il se trouva honoré par un grand nombre de partisans qui le considéraient comme le seul patron des averses et comme le légitime successeur de saint Médard.

Jusqu'au dix-septième siècle, les deux saints se partagèrent également la faveur de la croyance populaire ; mais, par suite de l'habitude, et sans doute de la routine, saint Médard fut presque toujours le favori.

Par exemple, en 1692, ce saint manqua de perdre sa renommée. Cette année-là, l'eau tomba sans discontinuer pendant près de quarante jours. L'armée française, qui faisait le siège de Namur, obligée de bivouaquer dans la boue et de marcher sous la pluie, se montra très irritée contre saint Médard. Saint-Simon nous apprend que les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre le saint, en recherchèrent des images, les rompirent et les brûlèrent.

Saint Gervais eut aussi ses fanatiques. En 1720, un habitant d'Uzès nommé Billot, paria quinze mille livres qu'il pleuvrait pendant trente jours à partir de la Saint-Gervais. Au commencement, tout alla bien... la pluie tomba pendant quinze jours ; l'enthousiasme arriva à un tel point que de nouveaux parieurs se présentèrent, et les paris montèrent à la somme de deux cent mille livres..... le vingtième jour, la pluie cessa. Billot se trouva ruiné et... saint Gervais discrédiété.

(*Le Voltaire*).

Le mariage au dédit.

Un tribunal français vient de rendre un arrêt, qui pourrait, dans un avenir plus ou moins prochain, apporter de graves transformations dans l'institution du mariage. Il donnera, en tous cas, à réfléchir aux jeunes garçons. — Voici un résumé de ce qui nous est raconté, à ce sujet, par le *Voltaire* :

Il y a quelques mois, une jeune Bourguignonne avait vu solliciter sa main par un de ses jeunes compatriotes. Le postulant fut agréé.

Etait-ce un mariage de convenance ou un mariage d'inclination ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que la fiancée était une petite femme pratique. Tout au moins son père l'était pour elle. Avant d'accorder son consentement au mariage, il exigea que le prétendu souscrivit un billet par lequel ce dernier s'engageait à payer à la jeune fille une somme assez rondelette, au cas où il se refuserait ensuite à l'épouser.

Ce père était un homme avisé. Il voulait qu'à défaut d'un mari, sa fille eût au moins une dot. Grâce à son ingénieuse combinaison, elle était sûre de posséder l'un ou l'autre. Si le fiancé lâchait pied, loin d'écartier les prétendants futurs, il leur servirait d'amorce. C'était, comme on voit, gentiment calculé.

En présence de telles propositions, bien des gens auraient pris la porte. Aussi faut-il croire que notre jenne Bourguignon était saisi d'un amour bien violent, car il aqüiesça sans hésiter aux conditions qui lui étaient posées. Il s'engagea par écrit à épouser fin courant ou, dans le cas contraire, à payer à la jeune fille — où à son ordre, — la somme amiablement débattue.

L'amour est, on le sait, un sentiment bien fragile ; il s'en va comme il est venu. Fin du mois, notre prête-